

M

I

N

I

-



V

A

L



**AGENDA
MARS ET AVRIL 2017**

- 12 mars À 2 h du matin, on avance l'heure d'une heure. Profitez de l'occasion pour changer les piles de vos détecteurs de fumée.
- 18 mars Date limite pour remettre le rallye maison
- 20 mars Arrivée du printemps 
- 21 mars Réunion du comité Les Dynamiques à 13 h 30 à la salle du Conseil
- 22 mars Séance ajournée du 7 mars du Conseil municipal à 19 h 30
- 4 avril Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h 

Sommaire

Informations municipales

Caractérisation du patrimoine bâti et culturel p. 2
 Nettoyage de la cheminée p. 2
 Programme RénoRégion p. 3
 Programme Éconologis p. 4

Informations communautaires

Atelier de formation p. 4
 Service d'animation estivale 2017..... p. 4
 À vendre p. 4

**MARS
2017**

Municipalité de Val-Racine
 2991, chemin St-Léon
 Val-Racine (Québec) G0Y 1E1

819-657-4790
vracine@explornet.com
www.municipalite.val-racine.qc.ca



CARACTÉRISATION DU PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL



La MRC du Granit informe ses citoyennes et citoyens qu'une équipe de recherche de la firme Patri-Arch composée de Mme Chantal Lefebvre et M. Martin Dubois, sillonnera l'ensemble de notre territoire afin de réaliser une étude de caractérisation du patrimoine

bâti et culturel de la MRC du Granit, et ce, de mars à septembre 2017.

Dans le cadre de cet inventaire, l'équipe de recherche aura à prendre des photographies de bâtiments, sites, résidences ou autres. Si toutefois des informations supplémentaires étaient nécessaires, il est possible que les mandataires tentent de prendre contact avec les propriétaires concernés. Il sera donc possible d'identifier les représentants de la firme lorsqu'ils vous soumettront une lettre délivrée par la MRC du Granit.

NETTOYAGE DE LA CHEMINÉE

Quoi et quand nettoyer?

- Les éléments du système d'évacuation (cheminée, tuyaux de raccordement et conduits de fumée) doivent tous être brossés énergiquement, et cela, aussi souvent qu'il le faut. Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3 mm de crésote ou de particules de suie sur leurs parois représente un risque potentiel d'incendie.
- Le système d'évacuation d'un appareil de chauffage au bois commande au moins un brossage annuel. À cet égard, la cheminée d'un poêle ou d'un foyer dans lequel les flammes ne dansent qu'à Noël ou à la Saint-Valentin ne fait pas exception, car elle n'est pas moins invitante pour les oiseaux et autres bestioles en quête d'un endroit propice pour y mettre leur nid! À l'opposé, si on y brûle plus de 6 cordes par année, il faut prévoir un ramonage supplémentaire en mi-saison.
- La fréquence de ramonage d'une cheminée desservant un appareil au mazout est intimement liée à l'efficacité de chauffage de ce dernier, c'est-à-dire à sa capacité à brûler plus ou moins complètement le combustible, dans des conditions optimales. De plus, l'état de la cheminée a une incidence directe sur la capacité d'évacuer les gaz nocifs et la suie à l'extérieur. Pour les systèmes au gaz, il n'y a pas d'entretien périodique, sauf lorsqu'il est prescrit. Dans un cas comme dans l'autre, il est préférable de consulter le technicien d'entretien, au moment de l'inspection/nettoyage annuel.
- **Le ramonage se fait idéalement dès la fin de la saison de chauffage, soit au printemps ou en tout début d'été.** À cette date, les dépôts sont plus faciles à déloger. Cela vous permet aussi d'avoir un peu de temps devant vous pour réparer ou remplacer les éléments endommagés que l'inspection-nettoyage a permis de découvrir. Enfin, les occupants seront moins exposés aux refoulements d'odeurs et de particules fines dans la maison durant la saison estivale alors que les courants d'air peuvent causer une inversion de tirage dans la cheminée.
- Les déflecteurs (baffles) des appareils de chauffage au bois de nouvelles générations doivent, dans bien des cas, être retirés pour éliminer la suie et la cendre qui s'y sont déposées. Pour ce faire, il est essentiel de consulter la section « entretien/nettoyage » du manuel d'utilisation de l'appareil.

Malgré un bon nettoyage et les meilleures intentions du monde, un propriétaire ne pourra poser un regard aussi averti sur son installation de chauffage qu'un technicien en ramonage certifié par l'Association des Professionnels du Chauffage (APC). Ce spécialiste a l'obligation de procéder à des ramonages « complets ». Cela implique une inspection sommaire de la cheminée et de l'installation, un ramonage complet suivi du nettoyage de l'appareil au bois et de ses composantes.

Le technicien certifié par l'APC vérifie soigneusement l'état:

- du chapeau ou du couronnement de la cheminée;
- du calfeutrage des solins;
- de l'intérieur de son conduit d'acier inox ou de ses boisseaux;
- des supports et raccords, etc.



Il vérifie aussi l'appareil de chauffage d'appoint : la condition du conduit et du manchon reliant l'appareil à la cheminée, les dégagements par rapport aux matériaux combustibles, le fonctionnement du registre et du volet d'amenée d'air, la qualité des briques à feu, etc. Autant d'éléments qu'il importe de vérifier périodiquement pour s'assurer d'un fonctionnement efficace et sécuritaire de l'appareil. Est-il nécessaire de rappeler que l'on ne doit pas jouer avec le feu ?

PROGRAMME RÉNORÉGION

RénoRégion est un programme pouvant atteindre jusqu'à 95 % du coût reconnu pour la réalisation de travaux à un domicile et ce, pour une aide maximale de 12 000 \$. Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des déficiences majeures. Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où il habite. Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.

La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne peut dépasser 100 000 \$. Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, et isolation thermique.

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Ceux-ci doivent débuter **après avoir été approuvés** et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés. Pour plus de renseignements sur le programme RénoRégion, veuillez communiquer avec la MRC du Granit au 819 583-0181.

PROGRAMME ÉCONOLOGIS

Le mois de mars est le dernier mois pour s'inscrire au programme Éconologis. Ce programme propose aux ménages à revenus modestes, qu'ils soient propriétaires ou locataires, de les aider concrètement et gratuitement à améliorer l'efficacité énergétique et le confort de leur domicile.

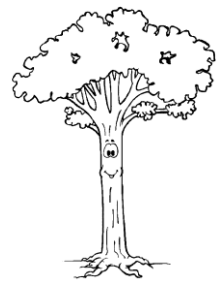
Pour être admissible, il faut, entre autre, recevoir une facture d'énergie pour le chauffage et respecter les seuils de revenu. Appelez au 819 563-1585 pour plus d'information.

ATELIER DE FORMATION

Nature Cantons-de-l'Est a le plaisir de vous annoncer la tenue prochaine d'un atelier de formation. Lors de cette activité hivernale, plusieurs volets seront abordés, notamment l'identification des arbres en période hivernale, l'observation et l'explication de deux types de coupes forestières, la visite d'une cédrière mature, une discussion sur les chicots et leur importance faunique, etc.

Cette activité aura lieu le 18 mars 2017 de 9 h à 11 h 30 sur la propriété de M. Benoit Delvaux située au 73, 8e rang Ouest à Notre-Dame-des-Bois (par la route de l'Église). Puisqu'il s'agit d'une activité extérieure, si vous voulez apprécier le moment, habillez-vous en fonction de la météo et apportez vos raquettes et des vêtements chauds.

Pour manifester votre intérêt à participer, ou pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec Julie Lamontagne au 819 566-5600 ou par courriel à julie@naturecantonsdelest



En espérant vous voir en grand nombre !

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE 2017

Les parents ayant des enfants en âge d'être inscrits au service d'animation estivale recevront d'ici la fin mars ou début avril un sondage par voie électronique. Ce sondage a pour but de bien connaître les besoins des familles pour cet été afin d'offrir le meilleur service auprès des familles.

À VENDRE

Le temps des sucres est arrivé et vous souhaitez vous procurer des petites douceurs à l'érable ! N'hésitez pas à contacter Mme Johanne Blouin au 819 657-4524 pour commander de la tire, du sirop, du chocolat, du caramel ou du beurre.

